

DEC141858DR16

Décision portant nomination de Mme Corinne FRUCHART aux fonctions de responsable régionale de la sécurité des systèmes d'information adjointe (RSSI adjointe) de la délégation Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC140817DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Corinne FRUCHART, IR1, est nommée responsable de la sécurité des systèmes d'information adjointe de la Délégation Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} juillet 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2014

Pour le Président et par délégation,
La Déléguée régionale
Hélène NAFTALSKI